

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-291 HABITAT

Fonds d'Intervention pour l'Habitat – Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – Fonds d’Intervention pour l’Habitat – Attribution de subventions pour l’amélioration de l’habitat.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la délégation des crédits du logement signé avec l’État, Brest métropole a mis en place un dispositif d’aides financières pour cofinancer les projets de réhabilitation des propriétaires privés engagés dans un programme opérationnel conventionné avec l’Anah.

Ce dispositif dénommé Fonds d’Intervention pour l’Habitat (FIH), a été approuvé par une délibération du Bureau de métropole du 29 septembre 2017.

Le FIH permet d’attribuer des subventions pour la rénovation des logements en complément des aides de l’Anah. Ces subventions concernent principalement la réhabilitation des copropriétés en difficultés, la rénovation de logements à loyer modéré, le surcoût architectural, la requalification de façades et la lutte contre la précarité énergétique.

Dans le cadre de la présente délibération, il est proposé de soumettre à l’approbation du Bureau de la métropole 20 dossiers de demande de subvention pour la rénovation de l’habitat privé dans le cadre du Programme d’Intérêt Général « Habitat Durable »(PIG) :

- 16 dossiers de lutte contre la précarité énergétique pour un montant de 10 500 €,
- 2 dossiers aide à la requalification de façades pour un montant de 14 173 €,
- 1 dossier aide aux travaux de réhabilitation de logement à loyer modéré pour un montant de 12 175 €,
- 1 dossier d’aide exceptionnelle au maintien dans le logement pour un montant de 1 500 €.

Le montant cumulé de subventions attribuées au titre du Fonds d’Intervention sur l’Habitat est de 38 348 €.

L’ensemble des demandes de subventions est détaillé dans l’annexe à la présente délibération qui identifie les bénéficiaires et les montants de subventions alloués (conformément aux modalités de calcul et d’attribution approuvées par le tableau des aides FIH).

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, et après avis des commissions compétentes :

- d’approuver l’attribution de subventions aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe,
- d’autoriser le versement des aides aux bénéficiaires dès réception des justificatifs attestant de la réalisation des travaux.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE